



Lyon le 12 décembre 2016  
Nos références : 2016-042  
Contact : DIARRA Sammy  
Courriel : diarra.sammy@neuf.fr  
Tel : 06 51 18 43 50

**Colonel Serge DELAIGUE**  
Directeur Départemental et Métropolitain  
du Service d'Incendie et de Secours  
17 rue Rabelais 69426 LYON CEDEX 03

Objet : Recours abusif aux chefs de garde sapeur-pompier volontaire

Monsieur le Directeur,

Nous attirons, une nouvelle fois, votre attention sur le recours abusif des chefs de garde sapeur-pompier volontaire dans certains centres mixtes.

En effet, depuis quelques temps, nous avons constaté que l'emploi des sapeurs-pompiers volontaires dans la fonction de chef de la garde en lieu et place d'adjudants professionnels devient la règle au sein du SDMIS.

Entre octobre et décembre 2016, cette fonction a été assurée par des Adjudants volontaires et voir même des lieutenants volontaires, pas moins de 8 fois .

**Nous vous rappelons que le « chef de la garde » doit être exclusivement réservé aux sapeurs-pompiers professionnels.**

La démotivation de nombreux sous-officiers professionnels se fait de plus en plus ressentir car leur emploi et statut ne sont pas reconnus à leur juste valeur.

Nous vous demandons de prendre des **mesures concrètes et applicables immédiatement**, afin de faire respecter cette règle de **commandement** auprès de vos chefs de centre.

La **CGT des agents du SDMIS** ne tolérera plus que des sapeurs-pompiers professionnels soient commandés et formés par **un pompier dont ce n'est pas le métier**, et ce quel que soit le niveau hiérarchique

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Mr le Directeur, en nos sincères salutations.

Le secrétaire général du Syndicat CGT du SDMIS  
Sammy DIARRA

WWW.CGT-SDIS69.FR

19, avenue Debourg 69007 LYON  
06.51.18.43.50